



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
6 janvier 2005

Date de la convocation des conseillers :
6 janvier 2005

point de l'ordre du jour no:
08-F

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2005

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Spautz, Hinterscheid, échevins, Snel, Tonnar, Roller, Knaff, Hildgen, Welz, Codello, Zwally, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absent : Maroldt, Hannen, Huss, Jaerling, Kersch, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Madame Simone Bintz ép. Asselborn, indemnité

Vu la lettre du 9 décembre 2004 aux termes de laquelle Madame Simone Bintz ép. Asselborn, née le 24 janvier 1966, éducatrice à la crèche Spillhaus Parc Laval, sollicite l'application de l'article 25 de la loi modifiée du 24.12.1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux,

Considérant que l'intéressée a remplacé pendant la période du 25 mai 2004 au 5 novembre 2004 une préposée de la crèche Spillhaus Parc Laval,

Vu l'article 25 de la loi du 24 décembre 1987 fixant le statut général des fonctionnaires communaux aux termes duquel une indemnité spéciale peut être allouée à un fonctionnaire, appelé à remplir temporairement des fonctions supérieures en traitement ou à cumuler tout ou partie d'un emploi vacant,

Considérant que par conséquent il y a lieu d'indemniser Madame Simone Bintz ép. Asselborn, préqualifiée, conformément aux dispositions légales,

Vu les calculs effectués par le service du personnel en date du 17 décembre 2004,

Considérant qu'il y a lieu de fixer l'indemnité de remplacement à 838,27 € bruts pour la période allant du 25 mai 2004 au 5 novembre 2004,

Vu l'avis de la commission du personnel du 11 janvier 2005,

Sur la proposition du collège échevinal,

**décide
à l'unanimité**

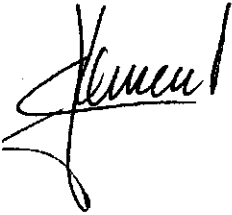
d'allouer à Madame Simone Bintz ép. Asselborn, remplaçante d'une préposée de la crèche Spillhaus Parc Laval, une indemnité s'élevant à 838,27 € bruts pour la période allant du 25 mai 2004 au 5 novembre 2004.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 14/01/2005
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,



Le Bourgmestre,

